



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024**

ETAIENT PRESENTS :

Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président)
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CASSOT, MAUPILE, CAUSSARIEU.

Messieurs CAVOLI, SCAPPAZZONI, MARTINERIE, SEGURA, TREUIL, DAVID, FANARA.

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

ETAIENT EXCUSES :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),
Mesdames FOULON, LAFONTAINE, DUBROCA, THE.
Messieurs BONNIN, DELEPAUX, MONS, PUJOL.

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale

EXTRAIT DE DELIBERATION N°2024121308 : TARIF ANIMATION

Le village de Noël aura lieu sur la place des Marquises du 14 décembre 2024 au 5 janvier 2025.
Un chalet « gourmand » supplémentaire sera installé place Thiers.

En complément des tarifs actés par la délibération N°2024100414 du conseil d'administration du 4 octobre 2024, il convient de voter un tarif complémentaire pour ce dernier :

- Tarif location emplacement seul de 6m² pour chalet « gourmand » fourni par l'exploitant de place Thiers : 840 € HT

Cette délibération n'appelant aucune observation, M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir :

- **APPROUVER le tarif tel que présenté,**
- **AUTORISER la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire à l'exécution de cette délibération.**
- **AUTORISER la Directrice Générale à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération**

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant le tarif ANIMATION.

Frédérique DUGENY
Secrétaire de séance



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le vendredi 13 décembre 2024
Bernard LUMMEAUX
1^{ER} Vice-Président de la Régie Arcachon
Expansion

